



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-705 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil municipal du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-705 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

Objet du règlement :

Ce projet de règlement a pour objet de créer un nouveau règlement régissant la démolition d'immeubles, exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'assurer la protection des immeubles, notamment les immeubles construits avant 1940.

Assemblée publique de consultation :

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **mercredi 29 mars 2023, à 18 h30**, au sujet de ce projet de règlement (suivant les assemblées publiques sur les projets de règlements numéros 2023-702 et 2023-703), à la Mairie du Canton de Shefford située au 245 chemin Picard, à Shefford.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <https://cantonshefford.qc.ca/la-municipalite/projet-de-reglement/>.

Ce projet **ne comprend pas** de disposition devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Fait à Shefford, le 16 mars 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault